



JOIGNY-CHARNY

Maison de Santé – 3 route de Prunoy – 89120 Charny  
unajoigny-charny@orange.fr



## Portage de repas à domicile



« L'assurance d'un repas équilibré et de qualité »

① 03 86 91 83 57



Livraison sur les communes de :

- Charny • Chambeugle • Chêne Arnoult • Chevillon
- Dicy • La Ferté Loupière • Fontenouilles • Grandchamp
- Malicorne • Marchais Béton • Perreux • Prunoy
- St Denis / Ouanne • St Martin / Ouanne
- Villefranche • Sépeaux • Sommecaise • Les Ormes

✓ En partenariat avec la Cuisine Centrale de :



## Portage de repas à domicile sur le canton de CHARNY



### MODALITES DE LIVRAISON



LIVRAISON :



POUR LE REPAS DU :



MARDI MERCREDI

JEUDI VENDREDI

SAMEDI DIMANCHE LUNDI



### COMPOSITION DU REPAS

- Hors d'œuvre ou entrée chaude
- Plat principal de viande ou poisson ou œuf
- Accompagnement de légumes et/ou féculents
- Fromage et Dessert
- Potage
  - + Possibilité en supplément d'un fromage ou fruit supplémentaire le soir



### VOS PLUS

- Repas confectionnés par la Cuisine Centrale de Charny, validés au préalable par une diététicienne et réalisés avec des **produits locaux, de qualité et de saison**
- Prise en compte des régimes et spécificités
- Menu différent proposé tous les jours

### A VOTRE SERVICE

① 03 86 91 83 57



JOIGNY-CHARNY



## Portage de repas à domicile

### Tarif 2026 :

11,39 € / repas

Formule Complète et Equilibrée (6 composants) :

- Hors d'œuvre ou entrée chaude
- Plat principal de viande ou poisson ou œuf
- Accompagnement de légumes et/ou féculents
- Fromage
- Dessert
- Potage

### Supplément du soir : + 0,72 €

- Fromage supplémentaire
- Fruit supplémentaire



Cet avantage fiscal est un droit pour tous les bénéficiaires du service y compris ceux ne payant pas d'impôts. Il n'est possible que dans l'hypothèse où le portage de repas est compris dans **une offre globale** de service à domicile (avec entretien du logement par exemple)

En cas d'offre globale de service à domicile

Il correspond à une aide financière versée par l'Etat pour les personnes non imposables ou en réduction des impôts versés pour les autres bénéficiaires, correspondant à 50% du coût de livraison \*

\*Dans l'hypothèse où cette livraison n'est pas prise en charge par un financeur extérieur (ex : Conseil Départemental pour l'APA)



### Spécificité des plans d'aide APA :

Le Conseil Départemental participe financièrement à la livraison pour une somme forfaitaire plafonnée à 3,10 € / repas.

① 03 86 91 83 57